RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2024-76**	**Objet : Salon du livre jeunesse** **Convention d'action culturelle de La SOFIA**

Date de la convocation : 12/09/2024
Nombre de conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : Sonia DANGLE, conseillère municipale
Auxiliaire de séance : Virginie MEDINA

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
	Arthur SWORTFIGUER	Thierry SOURIAU
	Pascal NOURRISSON	Françoise BAILLY
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
	Claudie NUNES	Isabelle JALLAIS-GUILLET
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
	Violaine COROLLER	Laëtitia CHAUMONT
	Jamal IDZIM	Daniel BOULAY
Matthieu LACOTTE		
	Patrice COUVRAT	Sylvie FAILLAUFAIX
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Madame Isabelle JALLAIS-GUILLET, maire-adjoint rappelle aux membres du conseil municipal l'organisation par la commune du salon du livre jeunesse « Délires de lire » du 12 au 14 avril 2024 et précise que la SOFIA, la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit, a décidé d'attribuer une aide financière.

Le conseil d'administration de cet organisme a décidé, sur proposition de la commission d'attribution des aides, d'attribuer une aide s'élevant à 6500 euros.

Ainsi une convention détaillant cette aide est formalisée.

La mairie a respecté les engagements de la convention, à savoir :

- Mentionner la contribution de la Sofia dans tous les documents écrits, numériques et/ou audiovisuels relatifs à la promo de cette opération
- Communiquer un rapport d'activité et un bilan financier après l'opération

Afin de contractualiser le versement de la subvention, elle propose la signature de cette convention selon le modèle ci-joint.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- ***Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de la Sofia pour les prochaines éditions du salon du livre jeunesse***

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 18/09/2024
Publié le 18/09/2024

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 17/09/2024
Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

la secrétaire de séance,
Sonia DANGLE

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20240918-DEL76-2024-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2024